

Élevage bovin : montants de l'aide 2023



© 2024 Les Echos Publishing

Provisoirement fixés par un arrêté du 3 octobre 2023, les montants définitifs de la nouvelle aide aux bovins de plus de 16 mois versée aux éleveurs au titre de la campagne 2023 ont été fixés comme suit pour les départements métropolitains, hors Corse :

- 106 € par unité de gros bétail (UGB) pour le montant unitaire supérieur (contre un montant provisoire de 98 € par UGB) ;
- 58 € par UGB pour le montant de base (contre un montant provisoire de 54 € par UGB).

En principe, le versement du solde de l'aide bovine est intervenu il y a quelques jours.

Rappel : s'agissant des demandes des aides bovines (aide à l'UGB et aides aux veaux sous la mère ou aux veaux bio) pour la campagne 2024, la télédéclaration doit être effectuée au plus tard le 15 mai 2024 sur [le site Télépac](#).

[Arrêté du 29 janvier 2024, JO du 30](#)

© 2024 Les Echos Publishing